

N/REF : 22/01/2026 22H10 C:000039 I:00212
V/REF : AC/C37917
V/Email reçu le Jeudi 22/01/2026 a 22H10

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BCH
IMMEUBLE : BS CHALAI - BCH
42 A 62, BOULEVARD ALBERT 1ER
3-11, AVENUE DU CANADA
35000 RENNES

Rennes, le 12 Mars 2026

Référence Marché: 024054-PBS-003

LOCALISATION : 5 AVENUE DU CANADA - LOGT VACANT SUR PASS AU 23/02
LOGEMENT N° 005801, PORTE N°21, 2° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : QUALIGAZ - GAZ 005801 BCH - (BCH - 01 - 05)
ATTESTATION GAZ AVEC OBTENTION QUALIGAZ
TRAVAUX NÉCESSAIRE A L'OBTENTION

Donneur d'ordre : Mme A. CATALDI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 04/03
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DE LA TUYAUTERIE GAZ
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DES ORGANES DE COUPURE GAZ
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DES VOLUMES, OUVRANTS, AÉRATION
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT DES APPAREILS
DIAGNOSTIC QUALIGAZ
CERTIFICATION QUALIGAZ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 04/03/26 a 17H09 Mme A. CATALDI

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	PBL178-Attest.diagn.gaz	locat./+QUALIGAZ	1	123,50		123,50
TOTAL H.T.						123,50
T.V.A. a 10,00%						12,35
TOTAL T.T.C.En EURO						135,85

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.